

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
<b>Classeur Aménagement des eaux</b>	<b>730</b>	<b>Etude de projet</b>
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	730.1	Publication de la participation



---

## **Exemple**

### **Publication de la participation**

## **Reconvilier**

### **Plan d'aménagement du ruisseau de La Motte**

#### **Procédure d'information et de participation**

Afin de rétablir le ruisseau La Motte dans un tracé qui permette de contenir les crues, la municipalité de Reconvilier a engagé la procédure du plan d'aménagement fixée par les articles 21 et ss de la loi cantonale sur l'aménagement des eaux du 14 février 1989 LAE.

Conformément à l'article 23 LAE, le Conseil municipal informe la population des mesures d'aménagement projetées et offre à tout un chacun le droit de prendre position, d'émettre des propositions et suggestions à l'encontre du projet. La procédure est ouverte dès la publication du présent avis (12 août) et jusqu'au 27 août 2009.

Le dossier peut être consulté, durant cette période, au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture. Les prises de position y seront reçues jusqu'au terme du dépôt public.

2732 Reconvilier, le 7 juillet 2009

Conseil municipal

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
<b>Classeur Aménagement des eaux</b>	<b>730</b>	<b>Etude de projet</b>
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	730.2	Publication de la mise à l'enquête du plan d'aménagement des eaux



## **Exemple**

**Texte de publication de la mise à l'enquête du plan d'aménagement des eaux  
(Procédure d'aménagement des eaux)**

Texte de publication pour la

**Charges pour un plan d'aménagement des eaux**  
(Procédure d'aménagement des eaux)

---

Commune

Reconvilier

**Procédure d'aménagement des eaux selon les articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE) et l'article 5 de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord).**

Requérant:

Reconvilier

Nom du cours d'eau:

Ruisseau La Motte

Coordonnées géographiques:

de 583'007 / 230'882  
à 583'110 / 231'136

Projet de construction :

Aménagement du ruisseau La Motte: rehaussement et augmentation de la capacité d'écoulement en remplaçant la voûte existante sous le chemin du Nonceruz. Un espace de 12 m sera réservé pour le développement du ruisseau dans le secteur de la remise « Nonceruz 3B » et en amont du poulailler « Nonceruz 3D ». Mise à ciel ouvert du passage souterrain sous la ferme « Scheidegger ».

Délai de publication et de recours:

du 30.07.2009 au 30.08.2009

Adresse de publication et de recours:

Administration communale de Reconvilier

Les qualités requises pour former opposition sont définies à l'article 24, alinéa 2, LAE.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle celles-ci doivent être déposées.

Lieu, Date

Bienne, le 20 juillet 2009  
Office des ponts et chaussées du  
canton de Berne

---

Pour publication à:

(Différent pour chaque arrondissement d'ingénieur en chef)

- Feuille officielle du canton de Berne

2 fois sous forme conventionnelle  
(29.07.09/05.08.09)

- Feuille d'avis du district de Moutier

2 fois sur 2 colonnes dans la partie officielle  
(30.07.09/06.08.09)

Copie pour information:

- Secrétariat communal Reconvilier, Rue xy, 0000 Lieu

Prière de publier le projet de dossier ci-joint et de le faire parvenir à l'Office des ponts et chaussées avec tous les documents de publication et les éventuelles oppositions.

- XY SA, adresse
- Service Jura bernois
- Réception OPC

Exemple

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
<b>Classeur Aménagement des eaux</b>	<b>730</b>	<b>Etude de projet</b>
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	730.3	Publication de la mise à l'enquête du permis d'aménagement des eaux



## **Exemple**

**Texte de publication de la mise à l'enquête du permis d'aménagement des eaux  
(Procédure d'aménagement des eaux)**

Texte de publication pour la

**Charges pour un permis d'aménagement des eaux**  
(Procédure d'aménagement des eaux)

---

Commune

Reconvilier

**Procédure d'aménagement des eaux selon les articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE) et l'article 5 de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord) .**

Requérant:

Municipalité de Reconvilier

Nom du cours d'eau:

Ruisseau du Bénévis

Coordonnées géographiques:

de 584'077 / 231'495  
à 584'103 / 231'642

Projet de construction :

Aménagement du ruisseau du Bénévis:  
Le ruisseau du Bénévis sera réaménagé et remis à ciel ouvert sur le tronçon situé entre la parcelle n° 1091 jusqu'à la Birse.  
La longueur complète du tronçon aménagé sera de 150m.  
Le tracé à ciel ouvert du ruisseau passe en bordure de la parcelle n° 70. Le gabarit d'écoulement, sous la route cantonale et les voies CFF sera adapté et augmenté en réalisant une nouvelle traversée.

Délai de publication et de recours:

du 23.04.2009 au 24.05.2009

Adresse de publication et de recours:

Administration communale de Reconvilier

Les qualités requises pour former opposition sont définies à l'article 24, alinéa 2, LAE.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle celles-ci doivent être déposées.

Lieu, Date

Bienne, le 7 avril 2009  
Office des ponts et chaussées du  
canton de Berne

---

Pour publication à:

- Feuille officielle du Jura bernois 2 fois sous forme conventionnelle (15.04.09 / 22.04.09)
- Feuille officielle d'avis du district de Moutier 2 fois sur 2 colonnes dans la partie officielle (23.04.09 / 30.04.09)

Copies pour information:

- Secrétariat communal Reconvilier, Rue xy, 0000 Lieu

Prière de publier le projet de dossier ci-joint et de le faire parvenir à l'Office des ponts et chaussées avec tous les documents de publication et les éventuelles oppositions.

- Exemple SA, adresse
- OPC, Service du Jura bernois, adresse
- Réception OPC, Ille arrond. d'ingénieur en chef

Exemple



OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
<b>Classeur Aménagement des eaux</b>	<b>730</b>	<b>Etude de projet</b>
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	730.4	Annotations d'approbation



---

## **Exemple**

### **Annotations d'approbation**

## Annotation d'approbation

Participation publique : du au

Examen préalable : du au

Publication Feuille officielle cantonale : le

Publication Feuille officielle de district : le

Mise à l'enquête publique : du au

Oppositions déposées : 5

Réserves de droit déposées : 2

Séances de conciliation : du

Oppositions réglées : 3

Oppositions maintenues : -

Oppositions converties en réserves de droit : 2

Oppositions en suspens : -

Décidé par le conseil communal le :

Décidé par l'assemblée communale le :

Représenté par

la présidente / le président

la / le secrétaire

Attestent le bien-fondé de ces indications :

Lieu, date :

Représentant la commune

la présidente / le président

la / le secrétaire

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
<b>Classeur Aménagement des eaux</b>	<b>730</b>	<b>Etude de projet</b>
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	730.5	Plan d'acquisition des terrains



---

## **Exemple**

### **Plan d'acquisition des terrains**

## TABLEAU :

No.	Parcelle	Propriétaire	Acquisition	Attribution	Utilisation temporaire	Servitude permanente
1	1091	Groslimond Maurice	-	-	382 m2	-
2	70	Swissmetal	705 m2	-	697 m2	-
3	54	Canton de Berne, OPC	-	-	655 m2	-
4	1552	CFF SA	-	-	1263 m2	-
5	1594	Canton de Berne, OIC	-	-	45 m2	-
6	35	Swissmetal	-	-	591 m2	-

# Plan d'acquisition des terrains

situation 1:500

CFF SA	
Acquisition	- m <sup>2</sup>
Attribution	- m <sup>2</sup>
Utilisation temporaire	15 m <sup>2</sup>
Servitude permanente	- m <sup>2</sup>

No. 5	Parc.	1594
Canton de Berne, OIC		
Acquisition	- m <sup>2</sup>	
Attribution	- m <sup>2</sup>	
Utilisation temporaire	45 m <sup>2</sup>	
Servitude permanente	- m <sup>2</sup>	

No. 4	Parc.	1552
CFF SA		
Acquisition	- m <sup>2</sup>	
Attribution	- m <sup>2</sup>	
Utilisation temporaire	1298 m <sup>2</sup>	
Servitude permanente	- m <sup>2</sup>	

Gare 37		
No. 3	Parc.	54
Canton de Berne, OPC		
Acquisition	- m <sup>2</sup>	
Attribution	- m <sup>2</sup>	
Utilisation temporaire	655 m <sup>2</sup>	
Servitude permanente	- m <sup>2</sup>	

No. 2	Parc.	70
Swissmetal		
Acquisition	705 m <sup>2</sup>	
Attribution	- m <sup>2</sup>	
Utilisation temporaire	697 m <sup>2</sup>	
Servitude permanente	- m <sup>2</sup>	

No. 2	Parc.	70
Swissmetal		
Acquisition	705 m <sup>2</sup>	
Attribution	- m <sup>2</sup>	
Utilisation temporaire	697 m <sup>2</sup>	
Servitude permanente	- m <sup>2</sup>	

